

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'OULLES EN OISANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 59
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le samedi 16 novembre à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 11 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Michel JORCIN, Marc PARISSET

ABSENTS : Edouard BOS, Patrick HUSTACHE

POUVOIRS :

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Projet de mise en conformité du captage de la Fondayet : bureau d'étude à retenir

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les travaux d'urgence engagés sur le captage de la Fondayet, actuellement non agréé en Préfecture, pour faire face aux risques importants de pénurie en eau sur la Commune d'Oulles. En parallèle, une démarche a été engagée avec les services de l'Agence régionale de santé (ARS), de la Préfecture et du Département pour engager la procédure de mise en conformité du captage de la Fondayet. Les premières étapes de cette procédure consistent à adopter une délibération formalisant l'engagement de la collectivité dans ce projet, et à recruter un bureau d'études pour la constitution du dossier préparatoire à la visite d'un hydrogéologue.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les propositions reçues, et l'analyse de celles-ci effectuées par les services du Département de l'Isère qui accompagnent la Commune sur ce dossier.

ENTREPRISE	NOTE TOTALE	PRIX 40 %		VALEUR TECHNIQUE 60 %		
		Montant HT	Note	Synthèse analyse		Note
ALP'ETUDES	47,43	9 158,75 €	37,43			50
NICOT	90,00	8 570,00 €	40,00			50
SERCL	86,86	9 300,00 €	36,86			50
SETIS	85,29	9 715,00 €	35,29			50

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide de retenir la proposition du bureau d'études NICOT

et **charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

